Image not found or type unknown

Ma societe a perdu 1contrat j aimerais savoir s il a maintien de salaire

Par **Peluche55**, le **02/01/2020** à **10:24**

Bonjour je travaille pour 1societe de nettoyage mon patron viens de perdre le contract et il n ai pas repris par 1autre societe il ne peut pas me donner 1autre chantier car il en a pas au niveau salaire comment ca ce passe sachant que j ai toujours 1autre chantier avec lui va t il me payer mes heures perdu merci

Par **Paulavo38**, le **03/01/2020** à **16:38**

Bonjour,

Votre employeur a l'obligation de vous fournir du travail et de payer les heures prévues à votre contrat.

Dans la situation que vous évoquez, il pourrait avoir recours à l'activité partielle.

Cordialement

Par **P.M.**, le **03/01/2020** à **17:23**

Bonjour,

L'employeur pourrait aussi vous proposer une modification du contrat de travail pour raison économique par lettre recommandée avec AR en vous laissant un mois de réflexion et en cas de refus, l'absence de réponse valant acceptation, au terme du délai, s'il maintient sa position, il pourrait procéder au licenciement économique...

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés